



Programme de revitalisation **pour le cœur du centre-ville**



Règlement 973-2025

SOUTIEN FINANCIER AUX ENTREPRISES ET ORGANISMES POUR DYNAMISER LE CENTRE-VILLE

Objectifs du programme :

- Stimuler la diversification et l'attractivité économiques du centre-ville;
- Favoriser l'occupation des locaux vacants et augmenter l'achalandage;

Qui peut en bénéficier?

- Entreprises privées incorporées;
- Organismes à but non lucratif (OBNL);
- Coopératives.

Subvention offerte :

- Jusqu'à 70 % des dépenses admissibles, avec un maximum de 50 000 \$.

Dépenses admissibles :

- Rénovations intérieures;
- Acquisition et installation d'équipements;
- Achat de technologies et de logiciels;
- Conception et installation d'enseignes;
- Stratégies de marketing et de mise en marché;
- Stratégies de recrutement et de rétention de personnel.

Critères d'évaluation :

- Impact économique et réponse aux besoins du milieu;
- Retombées économiques;
- Caractère innovant et impact environnemental;
- Expérience et compétences du requérant.

Comment soumettre une demande?

- Appel de propositions du 8 septembre au 19 octobre 2026;
- Dossier complet requis.

Informations et contact :

Service de développement économique
819 243-2345, poste 4652
sde@gatineau.ca

gatineau.ca/programme-centre-ville

ÉTAPES DE TRAITEMENT D'UN DOSSIER

1

Dépôt de la demande

- Dépôt de la demande d'aide financière par le biais du formulaire en ligne et envoi des documents requis à sde@gatineau.ca.

2

Analyse de l'admissibilité de la demande

- Vérification sommaire de l'admissibilité et des documents requis.
- Suivi avec le requérant pour l'ouverture d'un dossier et, au besoin, demande d'information complémentaire.

3

Évaluation des projets

- Sélection des meilleurs projets par le comité de sélection.
- Le comité de sélection est formé de représentants de la Ville et d'organismes du milieu.

4

Finalisation des dossiers retenus

- Prise de contact avec les porteurs des projets sélectionnés pour la finalisation des dossiers.
- Préparation des certificats d'admissibilité.

5

Versement initial

- 60 % des dépenses admissibles.
- Prise de photos en soutien des activités de communication.

6

Dépôt des factures finales et deuxième versement

- Si applicable, inspection des travaux.
- Versement final (40 % des dépenses admissibles) sous réserve de la conformité et du respect des délais de réalisation des travaux.

Un délai d'environ 6 à 8 semaines est prévu entre la fin de l'appel de propositions et l'annonce des demandes financières acceptées.